

Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations Echéancier et rôle des partenaires

Pour un rendez-vous de carrière (RVC) en année N

Quand ?	Qui ?	Quoi ?
Fin année scolaire N-1	IEN	Annonce du RVC pour l'année N
Année N Au moins 1 mois avant le RVC	IEN	Annonce de la date du RVC
Mois précédant le RVC	Enseignant	Préparation recommandée du RVC
	CE1° + enseignant	Entretien recommandé du RVC
Jour J	IEN + enseignant	RVC
Dans les 6 semaines maximum après le RVC	IEN + CE1°	Entretien suite au RVC
	CE1° + enseignant	Entretien du RVC s'il n'a pas été réalisé avant le jour J
	CE1°	Evaluation de l'enseignant
A réception du CR du RVC : Dans un délai de 3 semaines	Enseignant	Observations éventuelles sur le CR
2 semaines max. après la rentrée scolaire N+1	Recteur	Notification à l'enseignant de l'appréciation finale
De 1 à 30 jours après la notification	Enseignant	Recours possible pour demander la révision de l'appréciation finale
De 1 à 30 jours après la réception du recours	Recteur	Réponse sous 30 jours ou non- réponse qui vaut refus de révision
De 1 à 30 jours après la réception de la réponse défavorable	Enseignant	Saisine de la Commission Administrative Paritaire (CAP)